Compte rendu du conseil municipal du 31 mars 2016

1. Diagnostic réseaux assainissement et eaux pluviales

Groupement de commandes :

Sous le couvert de la Bulle Verte, les communes de Saint-Galmier, St-Médard en Forez et Chamboeuf ont décidé d'engager un diagnostic des réseaux assainissement et eaux pluviales. La proposition faite aux Conseils Municipaux de créer un groupement de commande afin d'obtenir de meilleurs prix et de s'assurer d'une assistance maitrise d'ouvrage commune a été retenue par notre conseil municipal.

A ce jour, nous n'avons pas connaissance des montants incombant à la commune, néanmoins nous pouvons les estimer à environ 60 000 €.

Demandes de subventions :

Le cahier des charges de l'étude arrêté, chaque Conseil Municipal déposera une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau, sachant que l'association « La Bulle Verte » interviendra jusqu'à concurrence de 80% du montant des études.

2. SIPROFORS : Modifications des statuts :

Depuis la transformation en communauté urbaine, ST ETIENNE METROPOLE peut prétendre à adhérer au SIPROFORS (uniquement pour les communes de la Fouillouse et d'Andrézieux-Bouthéon membres du SIPROFORS), afin de lui transférer les compétences qu'il exerce en matière d'eau potable.

Le CM s'est prononcé ce jour favorablement sur l'adhésion de SEM au SIPROFORS

Le CM aura aussi à se prononcer sur la modification des statuts du syndicat, puisque désormais il comptera des communes et une intercommunalité, il deviendra donc un syndicat mixte : le SYPROFORS (Syndicat Mixte de production du Forez Sud).

Dans le cadre du mandat actuel et jusqu'à son terme, cela n'impliquera aucun changement pour notre commune.

3. Assujettissement TVA :

Le FADEL (Fonds d'Aides du Département de la Loire) accordé à l'entreprise RKW CASTELLETTA étant terminé, il convient de régulariser l'opération et d'annuler l'assujettissement TVA dudit FADEL. Aucune objection du CM, étant donné que cet assujettissement n'a plus utilité.

4. Remboursement sinistre :

Lors des orages de juin 2015, quelques infiltrations ont été constatées dans l'église et ont fait l'objet d'une déclaration de sinistre auprès de la compagnie d'assurance qui après avoir dépêché un expert a indemnisé la commune à hauteur de 3343€.

Le CM approuve donc cette recette

Les travaux, réalisés par l'entreprise RICHATIN MUNOZ ont commencé ce mercredi, pour une durée d'environ deux semaines.

5. Enquête publiques : intégration de voies privées dans le domaine communal :

- Par délibération en date du 28 janvier 2016 le CM avait décidé d'engager une enquête publique en vue de l'intégration de voies privées dans le domaine communal.

Pour chacune de ces voies, Allée des Cerisiers, Chemin du Château d'eau et l'allée du petit vignoble, l'enquête publique n'a pas recueilli de nombreuses remarques, les seuls ayant été déposées sont favorables. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le CM approuve ce jour les résultats de cette enquête. Nous suivons donc l'avis du commissaire enquêteur.

- aliénation d'un chemin rural à un particulier par délibération du 28 janvier 2016 : Plusieurs propriétaires riverains du chemin rural du Bécot s'opposent à cette rétrocession et compte tenu de la situation (partage familial en cours) le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable.

Dans l'état actuel, le CM décide également de suivre l'avis du commissaire enquêteur.

6. Des marchés publics :

Depuis 2010, le département de la Loire accompagne les communes en mettant à disposition la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

La convention de partenariat signée avec le département est arrivée à échéance (12/2015). Le département nous invite à renouveler notre adhésion en approuvant les conditions de mises à disposition, sachant qu'elles reprennent les mêmes engagements (que la dernière convention) et que l'adhésion est gratuite.

Le CM se prononce favorablement à la signature d'une nouvelle convention pour une durée de 5 ans.

7. Document Unique :

Afin de renforcer son engagement en matière de santé et de sécurité au travail par tous les services de la commune, le CM a décidé de mettre en place un système de prévention.

Un assistant de prévention est désigné en la personne de Jean-Paul BOURRAT pour la mise en œuvre de la démarche et la rédaction du « document unique » qui permet de lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité de tout agent et de préconiser des actes visant à les réduire, voire de les supprimer.

Une convention d'adhésion a été signée avec le service Hygiène et sécurité du centre de gestion de la Loire afin de nous assister dans notre démarche.

Aujourd'hui, après plusieurs réunions avec le service du CDG 42, un document unique a été réalisé.

Le coût de cette démarche de prévention est estimé à 1000€/an (révision annuelle préconisée).

8. Comptes administratifs 2015

Le compte administratif arrête les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année écoulée. Il présente les restes à réaliser en investissement et les résultats de clôture par section.

a) Compte Administratif communal :

Au 31/12/2015, le CA de la commune laisse apparaître un résultat excédentaire de fonctionnement de 428 739.65 € ; et un déficit de 372 620.95 € en investissement.

Ces résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le receveur municipal.

b) Compte Administratif service assainissement :

Au 31/12/2015, le CA du service assainissement laisse apparaître un résultat excédentaire de fonctionnement de 87 483.09 € ; et un excédent de 19 168.60 € en investissement.

Ces résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le receveur municipal

c) Compte Administratif service de l'eau potable :

Au 31/12/2015 le CA du service eau potable laisse apparaître un résultat excédentaire de fonctionnement de 27 722.95 € ; et un excédent de 20 096.32 € en investissement.

Ces résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le receveur municipal.

Affectation de résultat :

Mr le Maire proposera au Conseil Municipal les affectations de résultats suivantes :

Budget communal

Excédent de fonctionnement = 428 739.65 € *soit un*
déficit d'investissement = - 372 620.95 € } *besoin de financement*
Solde des restes à réaliser 2014 = 114 232 € } de 258 389 €

Proposition est faite d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit : (*à inscrire au budget primitif de 2016)*

* 258 389 € en recettes d'investissement au Compte 1068 pour le financement de ce déficit.
* 170 350.70 € en report à nouveau en fonctionnement

Budget assainissement

Excédent de fonctionnement = 87 483.09 € *soit un*
Excédent d'investissement = 29 911.60 € } *besoin de financement*
Solde des restes à réaliser = -10743 € } de 0 €

Proposition est faite d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit : (*à inscrire au budget primitif de 2016*

* 87 483.09 € en report à nouveau en fonctionnement

Budget eau

Excédent de fonctionnement = 27 722.95 €
Excédent d'investissement = 70 143.32 € } pas de besoin de financement
Solde des restes à réaliser 2015 = - 50 047 €}

Proposition est faite d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit : (*à inscrire au budget primitif de 2016*)

* 27 722.95 € en report à nouveau en fonctionnement

Propositions soumises au vote du CM

9. Vote des taux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2016, soit :
Taxe d'habitation = 9.50 %
Foncier Bâti = 16 %
Foncier non bâti = 31.70 %

Budget communal :
Tous les éléments, articles, chapitres et programmes d'investissement sont remis en annexe, le budget sera voté par section.
Section de fonctionnement :les montants proposés en dépenses et recettes s'élèvent à 1 081 309 €.
Section d'investissement : Comme convenu, l'année 2016 marquera une pause au niveau des investissements ; le budget investissement s'élève à 1 195 537 €.

Budget assainissement
Le budget de fonctionnement s'élève à 146 508 €.
Le budget investissement s'élève à 42 315 €.

Budget eau :
Le budget de fonctionnement s'élève à 50 385 €.
Le budget investissement s'élève à 98 814 €,

Ces trois budgets sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

10. CCPSG

Mr le Maire évoque le retrait de sa délégation de Vice-président de la CCPSG. Il rappelle que lors du dernier conseil communautaire, pour justifier sa décision, Mme la Présidente a longuement insisté sur le schéma départemental de coopération intercommunale. Or, à aucun moment ce point n'est évoqué dans l'arrêté qui lui a été remis par voie d'huissier.

Tout axer sur le SDCI est une stratégie qui au-delà de semer le trouble dans les esprits, permet de faire diversion et de passer sous silence les problèmes qui gangrènent la CCPSG, une situation que nous condamnons depuis 3 ans.

« Comme mes collègues, je suis sanctionné pour avoir osé dénoncer les disfonctionnements de la CCPSG… des disfonctionnements qui tournent autour d'un management pervers et du Directeur Général des services, qui, dans tous les domaines, .fait comme il veut, quand il veut

Le retrait de notre délégation est anecdotique au regard du rôle qu'a le DGS, un DGS qui se joue du territoire (qu'il ne connait pas puisqu'il habite à plus de 150 kms), et des hommes qu'il manipule à sa guise.

Le retrait de notre délégation est anecdotique au regard de la situation dans laquelle se trouve le personnel ; un personnel qui dans le contexte actuel (évolution de l'intercommunalité) est pris en otage (on ne compte plus les arrêts maladie, ou les départs précipités).

Les conclusions du diagnostic social (réalisé à la suite du préavis de grève du personnel) et de la médecine du travail sont sans appel, et leur inquiétude est grande sur les risques importants pour la santé des agents.

La CCPSG et le personnel subissent une situation qui dépasse l'entendement, et malgré tout cautionnée par certains élus sous influence.

Le Conseil Municipal apporte un soutien appuyé au Maire.